Le métal argent se vend dans le commerce 27 0/0 de l'or, soit dix points au-dessous de la cote officielle. Si cet état de choses continue, il faudra relever la cote officielle. Chaque nouvelle dépréciation de l'argent aggrave la crise des affaires.

Le Venezuela et les puissances

Le président Roosevelt, pressenti par le banquier Seligmann, n'a pas jugé qu'il fût possible d'engager la responsabilité des États-Unis en donnant leur garantie à l'emprunt proposé pour désintéresser les créanciers anglais et allemands du Venezuela. Les États-Unis, tout en souhaitant que les questions actuelles s'arrangent sans que la Grande-Bretagne et l'Allemagne aient recours à des solutions extrêmes, ne se soucient point de se trouver mêlés aux difficultés financières des républiques sud-américaines.

Cela ne change rien, du reste, à la position que le gouvernement américain a assumée : la neutralité pourvu que l'intégrité territoriale du Venezuela soit respectée, auquel cas la doctrine de Monroe n'est pas applicable.

On ignore si l'Angleterre et l'Allemagne ont fait parvenir à Washington des déclarations précises sur les mesures qu'elles comptent prendre, mais il ne paraît pas douteux, en présence de la concentration des forces navales allemandes dans les eaux vénézuéliennes, qu'elles prendront au besoin un caractère coercitif.

L'Allemagne a déjà dans ces eaux le grand croiseur *Vineta*, le petit croiseur *Falke*, les canonnières *Panther* et *Gazelle*, les navires-écoles *Charlotte* et *Stosch*, représentant au total 17,000 tonnes de déplacement et portant 78 canons, dont 44 à tir rapide, 57 mitrailleuses et 2,000 hommes d'équipage.

Avec les trois petits croiseurs *Amazone*, *Ariane* et *Niobé*, qui ont reçu l'ordre de partir de Kiel, l'Allemagne disposera de la plus grande force navale qu'elle ait jamais eue dans les eaux américaines : neuf navires de guerre.

Les colonies anglaises des Antilles, notamment la Trinité, qui souffrent le plus de la crise vénézuélienne et du blocus de l'Orénoque, poussent la métropole britannique à intervenir.

Le Venezuela n'a tenu aucun compte des protestations de l'Angleterre contre la saisie de quatre navires anglais dans l'Orénoque. Le Venezuela ne saurait se plaindre du refus des puissances de reconnaître l'état de blocus de l'Orénoque, car cette reconnaissance aurait entraîné celle des révolutionnaires comme belligérants, et fait fermer les ports de la Trinité aux vaisseaux vénézuéliens.

Quant à la situation intérieure du Venezuela, on apprend de la Trinité que le président Castro remet en liberté beaucoup de prisonniers politiques, et cherche un compromis avec l'insurrection.

D'autre part, un agent révolutionnaire mande que les rebelles sont au nombre de treize mille, et que la guerre continue, mais que si l'Angleterre et l'Allemagne attaquaient le Venezuela, les révolutionnaires feraient cause commune avec le gouvernement du Venezuela pour repousser l'étranger.

Un télégramme de Caracas annonce que les troupes du gouvernement, après avoir réoccupé Barcelona, évacuée par les insurgés, marche sur Ciudad-Bolivar, port de l'Orénoque, qui reste entre les mains des révolutionnaires.

L'anarchie règne dans toute cette région ; le fleuve est bloqué, les navires qui cherchent à y pénétrer essuient le feu des Vénézuéliens ; les étrangers sont frappés d'impôts de guerre ; la ville de Ciudad-Bolivar est en proie à la famine et à une épidémie de beriberi. La Compagnie de navigation américaine de l'Orénoque n'attend que des ordres pour envoyer un vapeur porter des secours à la population sous le pavillon américain.

C'est ce blocus de l'Orénoque que l'Angleterre et l'Allemagne ont pour but de rompre par la démonstration navale qui se prépare.

On assure que le général Velutini, ancien ministre de la guerre, qui commande les forces gouvernementales dans l'Est, serait nommé ministre du Vénezuela en France.

MARINE

LA REPRISE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS NEUVES. — La *Dépêche de Brest* publie, dans son numéro du 30 novembre, le texte du télégramme suivant, arrivé la veille dans ce port :

Il est revenu aux oreilles du ministre que ses instructions concernant les constructions avaient été mal interprétées.

Le ministre a l'honneur de faire connaître qu'il y a lieu de reprendre le service normal de la surveillance en ce qui concerne les cuirassés *Démocratie*, *Justice* et *Vérité*.

La dépêche du ministre de la marine parle d'une mauvaise interprétation des instructions qu'il avait données pour la reprise des travaux ; il résulte de nos renseignements que ces instructions n'étaient pas parvenues aux intéressés. Les instructions n'auraient donc pas été mal interprétées, mais n'auraient pas été reçues.

LA VIE A LA CAMPAGNE

LES CHAMPS ET LES BÊTES

Emploi des engrais de commerce dans la culture du blé (Suite).
Le sol maison d'habitation du blé, le sol garde-manger du blé. — Ce qu'il faut mettre dans le garde-manger. — Les engrais de commerce. — Le fumier de ferme. — L'azote, l'acide phosphorique, la potasse. — Cuisine nécessaire.
Actualités. — Arrêt de la cour de Nîmes à propos de la destruction des nids d'hirondelles.
Un merle blanc.

J'ai indiqué les façons à donner au sol et les nombreuses préparations à lui faire subir, afin d'en faire un logement irréprochable, pour les plantes et en particulier pour le blé.

Mais le sol ne sert pas seulement de logement aux plantes, il leur sert aussi de garde-manger.

Voyons donc ce que nous devons mettre dans le garde-manger afin d'assurer au blé tous les aliments dont il a besoin pour fournir une bonne récolte.

Car, pour grandir, faire son épi et mûrir son grain, le blé, comme l'homme et les animaux, a besoin de manger, et, comme à l'homme et aux animaux, il lui faut une nourriture abondante, variée et appropriée.

L'homme a le pain qui le nourrit, la viande qui le fortifie, les légumes et les fruits qui le rafraîchissent, le vin qui l'excite et qui l'entraîne.

De même il faut au blé les aliments variés, c'est-à-dire les divers engrais qui font, celui-ci pousser la paille et les feuilles, celui-là former l'épi, cet autre mûrir le grain. Et quand la terre ne contient pas naturellement, en quantité suffisante pour les fournir durant un grand nombre d'années sans s'épuiser, tous les éléments nécessaires de la récolte que l'on veut obtenir, il ne faut pas manquer de les lui apporter sous forme d'engrais.

Autrefois, les paysans ne savaient pas le premier mot de cette question des engrais, et les marchands d'engrais de ce temps-là qui, tous ou à peu près tous, étaient des charlatans et faisaient parcourir les campagnes par leurs commis-voyageurs, n'avaient pas grand peine à abuser de leur ignorance et à les tromper outrageusement. Et ils les trompaient non seulement sur le prix de la marchandise qu'ils leur vendaient trois ou quatre fois plus qu'elle ne valait, mais, ce qui était bien plus malheureux, trop souvent sur la qualité du prétendu engrais qui n'était que de la poussière sans vertu, de sortent qu'ils perdaient alors non seulement leur argent, mais leur récolte.

Ces tromperies infâmes ne sont plus possibles. On a fait des lois et pris des mesures pour y mettre un terme. Dans tous les départements on a créé des syndicats pour l'achat des engrais ; le plus petit cultivateur peut faire partie moyennant une cotisation de vingt sous par an. A la tête de ces syndicats sont des gens aussi instruits en matière d'engrais que les fabricants d'engrais eux-mêmes. Ce sont ces gens instruits qui achètent pour le compte des cultivateurs syndiqués tous les engrais dont ceux-ci ont besoin, d'après un tarif qui est, deux fois par an, soumis à l'adjudication. Et comme les directeurs de ces syndicats ont des laboratoires où ils font l'analyse des engrais qui leur sont livrés, il en résulte que, moyennant une cotisation de vingt sous par an, tous les cultivateurs, les plus petits comme les plus gros, sont aujourd'hui certains de n'être plus trompés ni sur le prix, ni sur la qualité des engrais qu'ils veulent employer.

Grâce aux syndicats agricoles, aux professeurs d'agriculture, aux concours cantonaux qui, tous les ans, réunissent les cultivateurs de chaque arrondissement, l'emploi des engrais de commerce se développe de plus en plus et serait bien plus considérable encore si toute notre population agricole connaissait les bienfaits qu'elle en peut attendre.

Je n'ai pas besoin de dire que les connaissances élémentaires que je vais rappeler ici, afin de répondre à la demande qui m'a été faite, ne sont pas pour les gros cultivateurs — propriétaires ou fermiers — qu'une longue et intelligente pratique a mis au courant de ce que je pourrais leur apprendre.

Je ne m'adresse qu'aux petits propriétaires ou fermiers ainsi qu'aux métayers, au milieu desquels je vis et qui sont sans exception tous les mêmes.

Dès qu'ils eurent constaté les effets merveilleux obtenus, à l'aide du noir animal d'abord, et du phosphate ensuite, sur les défrichements de landes qui se firent chez nous, il y a une quarantaine d'années, sur la plus vaste échelle, tous se mirent, sans hésiter, à employer ces engrais de commerce, malgré les prix relativement élevés auxquels ils se vendaient à cette époque.

Mais après les deux premières récoltes prises sur défrichement, ils s'aperçurent bientôt que ces mêmes engrais ne produisaient plus aucun effet. Ils chaulèrent alors ou marnèrent leurs terres mais, à leur grande surprise, l'effet des phosphates devint encore moindre. Ils allaient donc très rapidement renoncer à leur emploi, quand les savants trouvèrent le moyen de faire avec ces phosphates une cuisine qui les transforma en superphosphates, et sous cette forme nouvelle, ils donnèrent dans tous les terrains et, non seulement sur le blé dont ils favorisaient la grenaison et hâtaient la maturité, mais encore sur toutes les autres récoltes et particulièrement sur les prairies, des résultats excellents.

Seulement, on peut dire que, parmi les nombreuses sortes d'engrais qui se trouvent actuellement dans le commerce et dont les éléments de fertilité qu'ils contiennent sont très différents les uns des autres, les superphosphates sont les seuls qui, jusqu'à ce jour, aient réellement gagné la faveur des petits cultivateurs.

Et l'on peut dire avec la même certitude que tout en reconnaissant parfaitement l'heureuse influence des superphosphates, l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité des petits cultivateurs ignore absolument à quels éléments il faut l'attribuer.

A part quelques-uns dont le nombre tend, il est vrai, tous les jours à s'accroître, et auxquels les prodigieux résultats fournis par le nitrate de soude répandu au printemps en couverture sur des blés souffreteux ont clairement démontré que ce nitrate contient autre chose que le superphosphate, tous les autres restent convaincus que tous les engrais de commerce se valent et, qu'à poids égal et surtout quand ils portent le même nom, le meilleur marché est toujours le plus avantageux à prendre.

Et alors il en résulte de belles opérations comme la suivante :

Dans le superphosphate, il n'y a qu'un élément ayant de la valeur, c'est l'*acide phosphorique*, et cet acide phosphorique a lui-même d'autant plus de valeur qu'il se dissout plus facilement.

Eh bien ! le syndicat de mon département qui compte plus de dix mille adhérents met à leur disposition plusieurs types de superphosphates dont je citerai, seulement, le plus riche et le plus pauvre.

Le plus riche porte le n° 12. Il contient 17 0/0 d'acide phosphorique, et il est soluble dans l'eau, ce qui est la plus haute qualité. Il se vend 8 francs les 100 kilos. J'ai donc 17 kilos d'acide phosphorique pour 8 francs, ce qui met le kilo à *47 centimes*.

Le plus pauvre porte le n° 10. Il ne contient que 10 0/0 d'acide phosphorique et il n'est soluble que dans le citrate, ce qui est une qualité inférieure au précédent. Il se vend 5 fr. 50 les 100 kilos. J'ai donc 10 kilos d'acide phosphorique pour 5 fr. 50, ce qui met le kilo à *55 centimes*.

D'où il résulte que, dans le n° 10, le kilo d'acide phosphorique, tout en étant de qualité inférieure, se vend *8 centimes de plus* que dans le n° 12.

Ce n'est pas tout.

Avec 500 kilos du n° 10, je mets dans mon champ 50 kilos d'acide phosphorique qui me coûtent 27 fr. 50, plus les frais de transport et d'épandage dans le champ sur 500 kilos.

Avec 300 kilos du n° 12, je mets dans mon champ 51 kilos d'acide phosphorique qui me coûtent 24 fr., l'engrais est plus soluble, c'est-à-dire meilleur, et je n'ai à transporter et à répandre que 300 kilos au lieu de 500, soit encore, de ce chef, 2/5 d'économie.

Eh bien, je ne connais pas dans ma région un seul métayer qui n'emploie le n° 10 de préférence au n° 12. Quant à l'ensemble du département, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je suis certainement au-dessous de la vérité en disant que le syndicat fournit, chaque année, dix fois plus du premier que du second.

J'ai tenu à exposer dans ses moindres détails la coûteuse économie à laquelle se laissent aller nos paysans par suite de leur ignorance profonde de la composition des engrais de commerce. Je ne vois, quant à moi, qu'un seul moyen de leur ouvrir les yeux, c'est de leur apprendre une bonne fois de quels éléments le blé se nourrit, comment de son vrai nom s'appelle chacun de ces éléments, quel est son rôle dans l'alimentation du blé, quelle quantité il en faut pour produire un hectolitre de blé, enfin en quelle quantité et à quel prix les divers engrais qui nous sont offerts dans le commerce peuvent nous fournir chacun d'eux.

Je ne m'arrêterai donc pas à cette objection que les mots *d'azote*, *d'acide phosphorique* et de *potasse* que je vais employer sont nouveaux pour eux et qu'ils ne les comprendront pas. C'est à moi de les leur expliquer assez clairement pour qu'ils les comprennent. Ce n'est qu'un premier pas à faire. Les mots de « phosphate » et de « superphosphate » étaient également nouveaux, il y a trente ans et même vingt ans, et, maintenant, ils sont employés tous les jours dans le langage courant des campagnes.

J'ai dit plus haut que pour grandir, faire son épi et mûrir son grain, il faut au blé, comme à l'homme, une nourriture abondante, variée et appropriée.

Cette nourriture se compose de trois éléments qui se nomment *l'azote*, *l'acide phosphorique* et la *potasse*.

Il y a bien un quatrième élément qui est également indispensable : c'est la *chaux*. Mais, dans tous les terrains calcaires, dans tous le terrains où l'on rencontre de la pierre à chaux, celle-ci se trouve en si grande quantité qu'il y en a toujours beaucoup plus qu'il n'en faut pour la nourriture du blé. Et, dans les sols qui en sont dépourvus, il faut pour les ameublir et les mettre en bonne condition de culture, apporter, à titre *d'amendement*, la chaux par quantités si massives, que nous n'avons point à nous en occuper, au point de vue *engrais* pour l'alimentation du blé.

Enfin, beaucoup d'autres substances entrent encore dans la composition du blé, mais elles se trouvent en quantité si considérable dans la presque totalité des terres labourables que nous les laisserons également de côté.

Nous nous occuperons donc exclusivement et uniquement de l'*azote*, de l'*acide phosphorique* et de la *potasse* qui sont, en effet, les seuls éléments fertilisants qui donnent lieu au commerce des engrais.

L'azote, l'acide phosphorique et la potasse sont la nourriture du blé, comme le pain, la viande et le vin sont la nourriture de l'homme.

L'azote contribue surtout à la végétation de la tige et des feuilles, l'acide phosphorique et la potasse assurent, de leur côté, la rigidité de la paille qu'ils prémunissent contre la verse, et ils concourent puissamment à la production du grain, à sa bonne qualité et à sa maturité précoce.

Les engrais de commerce les plus employés, et dont je conseille, d'ailleurs, à part de rares exceptions, exclusivement l'usage, ne contiennent, selon leur nature, qu'un seul des trois éléments indiqués ci-dessus.

Le *sulfate d'ammoniaque* et le *nitrate de soude* ne contiennent que de l'azote.

Les *phosphates*, les *superphosphates*, les *scories de déphosphoration* ne contiennent que de l'acide phosphorique.

Le *sulfate de potasse*, le *chlorure de potassium*, la *kainite* ne contiennent que de la potasse.

Je parlerai tour à tour de chacun de ces engrais, pour indiquer seulement la quantité de l'élément qu'ils représentent, le prix auquel ils l'apportent au cultivateurs et les circonstances dans lesquelles il convient de les employer.

Je dis que l'azote, l'acide phosphorique et la potasse sont au blé ce que le pain, la viande et le vin sont à l'homme.

Or, le fumier de ferme contient à la fois l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Il a donc en lui tout ce qu'il faut, sans qu'il soit besoin d'y rien ajouter, pour produire le blé. C'est ce qu'on appelle un engrais complet. Aussi le fumier de ferme est-il par la raison qui précède et par bien d'autres encore le plus précieux de tous les engrais.

D'abord, le fumier de ferme, tout en étant le meilleur des engrais, est celui qui coûte le moins cher au cultivateur. Non pas si le cultivateur était obligé de l'acheter, car il serait alors le plus cher de tous. Mais il est fabriqué à la ferme et formé de matières que, pour la plupart, on ne pourrait utiliser autrement. Les déjections des animaux constituent, en effet, de beaucoup, la partie la plus fertilisante du fumier, et ces déjections sont d'autant plus abondantes et plus riches que les animaux sont eux-mêmes mieux et plus abondamment nourris. Mais la nourriture du bétail doit être amplement couverte par le travail qu'il fournit, s'il s'agit d'animaux de travail ou par le profit qu'on en tire, s'il s'agit d'animaux d'élevage ou de boucherie.

Les déjections qui sont dans le fumier et qui lui donnent presque toute sa valeur ne coûtent donc rien au cultivateur. Il n'a ainsi à compter dans le prix de revient de son fumier que le prix de la paille qu'il y emploie, et ce prix est d'autant moins élevé dans la plupart des cas qu'on en trouve très difficilement la vente et, qu'à moins d'être dans le voisinage d'une grande ville, les gros frais de transport lui enlèvent la moitié de sa valeur.

Le fumier de ferme a encore sur les engrais de commerce un autre avantage énorme. C'est, qu'étant appliqué par grandes masses, trente, quarante et cinquante mille kilos, par exemple à l'hectare, au lieu de deux, trois, quatre et cinq cents kilos que l'on emploie quand on a recours aux engrais de commerce, il est bien plus facile de l'épandre plus également sur la surface du champ, de manière que tous les grains de blés trouvent à leur portée toute la nourriture qui leur est nécessaire.

Enfin, cette grosse masse de fumier incorporée à la terre exerce encore une action bienfaisante d'une autre nature, mais de la plus haute importance. C'est, en se décomposant, de former un terreau qui contribue si énergiquement au bon ameublissement et à l'amélioration du sol que l'on dit son action quinze fois plus efficace que celle de la chaux à quantité égale.

Le cultivateur doit donc apporter toute son attention et tous ses efforts à faire le plus de fumier possible, car on peut dire que de la quantité et de la qualité du fumier qui se fait dans une ferme dépend en grande partie sa prospérité. On n'en saurait donc jamais trop faire, et si des circonstances particulières, telles qu'une disette de foin et de paille, s'opposent à ce qu'on en fabrique la quantité nécessaire, on fera toujours bien d'y suppléer par d'autres engrais que l'on peut également se procurer sur la ferme et qui ont, dans une certaine mesure, les mêmes qualités.

Je veux parler des engrais verts consistant, par exemple, à enfouir la seconde coupe d'un trèfle ou d'une luzerne que l'on veut défricher, ou encore à semer en juin un lupin blanc que l'on enfouira lorsqu'il sera passé fleur.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il suffise que le fumier de ferme contienne de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse pour que le blé puisse immédiatement et entièrement les utiliser. Et puisque j'ai comparé ces trois éléments au pain, à la viande et au vin dans l'alimentation de l'homme, je vais continuer la comparaison.

C'est un point très intéressant et sur lequel j'appelle toute l'attention de mes lecteurs.

Il faut observer d'abord que la quantité de nourriture que doit prendre l'homme lui est, chaque jour et à chaque repas, préparée de façon qu'il puisse immédiatement utiliser tout ce qui lui est servi.

Il n'en est point ainsi du blé auquel on sert d'un seul coup dans la terre toute la nourriture qui devra l'alimenter pendant neuf mois.

Et pourquoi prépare-t-on ainsi la nourriture de l'homme au jour le jour et ne peut-on pas la lui servir, comme on le fait pour le blé, d'un seul coup et pour une très longue durée ? — Tout simplement parce que sous leur forme première il ne pourrait pas absorber la plupart de ses aliments et qu'une fois préparés pour les lui rendre assimilables, ils ne pourraient se conserver au-delà de quelques jours.

Prenons, par exemple, le pain qui serait pour l'homme la principale nourriture comme l'azote est la principale nourriture pour le blé.

Mais l'homme ne peut pas manger le pain sous sa forme primitive qui est le grain de blé. Il faut qu'il réduise d'abord ce grain de blé en farine, puis cette farine en pâte en la travaillant avec de l'eau, puis enfin qu'il transforme cette pâte en pain en la passant au four.

Et, d'autre part, lorsque le pain est fait, il faut le manger à échéance assez courte, sous peine de le voir durcir et moisir de façon à n'être plus utilisable.

Eh bien, par une coïncidence curieuse, l'azote, qui est le pain du blé, se présente dans la nature en général, et dans le fumier de ferme en particulier, également sous trois formes particulières, et ce n'est que sous l'une de ces trois formes qu'il peut servir à l'alimentation du blé.

Sous la première forme qui est de beaucoup la plus répandue, on l'appelle de l'azote *organique*, et le blé, pas plus qu'aucune autre plante, ne peut en vivre.

Sous la seconde forme, on l'appelle de l'azote *ammoniacal* et il se rapproche beaucoup plus du moment où les plantes pourront l'absorber. Il n'est même pas bien sûr qu'elles n'en vivent pas quelquefois. Poursuivant la comparaison commencée, on pourrait dire que, sous cette seconde forme, l'azote est comme la farine du blé qui, à la rigueur, pourrait, étant réduite en bouillie, servir à l'alimentation de l'homme, sans avoir à passer au four.

Enfin, sous la troisième forme, nous trouvons l'azote *nitrique*. C'est le *sel de nitre*, c'est le *salpêtre*. C'est le vrai *pain* du blé qui s'en empare avec avidité, jusqu'à indigestion, c'est à dire jusqu'à ce que la verse s'ensuive, si cet azote nitrique se trouve sur le même point en trop grande abondance. Et pour compléter la ressemblance avec les aliments préparés pour l'homme, lorsque l'azote est arrivé à cet état de sel de nitre, les plantes n'ont qu'un temps relativement limité pour l'utiliser, car il est tellement soluble que les grandes pluies ne manquent pas de l'entraîner, soit dans les fossés d'assainissement, soit dans les bas-fonds du sous-sol où il est perdu pour la culture.

...Dans un troisième et dernier chapitre, j'indiquerai les conséquences pratiques de ce qui précède au double point de vue de l'emploi du fumier de ferme et des engrais de commerce. Et, après avoir payé ce tribut aux choses utiles, nous reviendrons à nos bêtes, qu'en ses trois chroniques j'aurai un peu trop délaissées pour faire la cuisine à nos champs.

La cour de Nîmes a rendu son arrêt dans l'affaire des nids d'hirondelles.

Je rappelle l'histoire en deux mots :

M. Vire-Lapeyre, receveur-buraliste à Saint-Laurent-le-Minier (Gard), a loué à Mme Bonnaud un appartement dans une maison qui est le rendez-vous d'un grand nombre d'hirondelles. Une soixantaine de nids occupaient la bordure du toit, de sorte que le locataire et les nombreuses personnes que son emploi de buraliste amenait chez lui, étaient sans cesse salis par la fiente des gentilles petites bêtes.

M. Vire-Lapeyre, pour y mettre un terme, fit tomber, à l'aide d'un bâton, les six nids d'hirondelles qui l'incommodaient le plus et qui étaient situés exactement au-dessus de la porte d'entrée, mais pour bien indiquer qu'il n'agissait qu'en cas de légitime défense et sans mauvais desseins contre les jolis oiseaux du bon Dieu, il respecta scrupuleusement les cinquante et quelques autres nids.

Mais la propriétaire, informée ne l'entendit pas ainsi. Elle fit dresser procès-verbal par son garde et traduisit son locataire en police correctionnelle pour délit de chasse sur le terrain d'autrui et contravention à un arrêté préfectoral interdisant l'enlèvement des nids.

M. Vire-Lapeyre, condamné par le tribunal du Vigan à 50 francs d'amende et aux dépens, avec application de la loi Bérenger, fit appel, et la cour de Nîmes, réformant le jugement du tribunal, relaxa M. Vire-Lapeyre des fins de la poursuite, et condamna sa propriétaire aux dépens.

On croit que l'affaire ira en cassation.

Je m'étais proposé d'aller, hier, visiter l'exposition d'aviculture et le merle blanc qui en est le clou. Une assez forte indisposition ne me l'a pas permis. Je m'en console d'autant plus facilement, d'ailleurs, que j'ai vu d'autres merles blancs, et non seulement des merles, mais beaucoup d'autres oiseaux et entre autres une pie et un pinson des Ardennes. Celui-ci fut pris chez moi, au lacet en crin, avec une foule d'autres oiseaux de son espèce, par un tailleur de pierres qui le mit en cage où il vécut en excellente santé pendant deux ans. Il était devenu excessivement familier, mais je ne crois pas qu'il se soit jamais douté que son habit blanc lui avait sauvé la vie.

A. COUTEAUX.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections sénatoriales du 4 janvier

DORDOGNE. — Les quatre sénateurs sortants se mettent de nouveau sur les rangs ; ce sont MM. Alcide Dusolier, questeur du Sénat; le docteur Denoix; le docteur Pozzi, membre de l'Académie de médecine; Guillier, avocat, maire de Périgueux ; tous républicains.

D'autres candidatures sont annoncées comme certaines : celles de MM. J.-J. Peyrot, docteur en médecine, chirurgien à l'hôpital Lariboisière à Paris, membre de l'Académie de médecine, radical; Arthur Mercier, avocat, agriculteur, maire de Taleuil, radical; Eymery, docteur en médecine, conseiller général républicain de Monpont.

NOUVELLES DU JOUR

M. Bompard, le nouvel ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, a été reçu ce matin par le président de la République. M. Bompard rejoindra à bref délai son poste.

M. Henri Gréard, recteur honoraire, qui vient d'être nommé membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Sully Prudhomme, démissionnaire, a fait au président la visite d'usage.

Le président a également reçu les généraux Donop, Cornille et Tournier, MM. Marcellin Pellet, ministre plénipotentiaire de France, Merlin, secrétaire général de l'Afrique occidentale française, le docteur Bouchard, membre de l'Institut, MM. Chandèze, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, Pérot, directeur du Laboratoire d'essais mécaniques, Aucoc, Mascurand et Martial Bernard, délégués des exposants français de l'Exposition de Saint-Pétersbourg, Arbel, maître de forges.

Le général Faure-Biguet, gouverneur militaire de Paris, a présenté à M. Loubet une délégation du cercle militaire composée du général Robert et du lieutenant-colonel Delétoille, qui venait l'inviter à assister à la fête du cercle.

M. Pierre Carrier-Belleuse a présenté une délégation de la Société internationale de peinture et de sculpture.

M. Raymond, sénateur, a présenté MM. A. Béthouart, président de la Société amicale des anciens élèves de l'Ecole centrale, Armand Ferré, vice-président de la société, Faure-Beaulieu et Gustave Canet, ancien président de la Société des ingénieurs civils de France, qui venaient l'inviter à assister au bal annuel de l'Ecole centrale.

M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, accompagné de M. Jozon, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics, s'est rendu hier à Alfortville pour inaugurer la nouvelle écluse de Port-à-l'Anglais. Il a été reçu à son arrivée par la municipalité ; MM. Expert-Bezançon, sénateur ; Maujan, député ; Autrand, secrétaire général, représentant le préfet de la Seine ; Laurent, secrétaire général, représentant le préfet de police ; Luneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et le personnel placé sous ses ordres.

Le ministre, après avoir visité l'écluse, s'est rendu à l'hôtel de ville, où un vin d'honneur lui a été offert.

Dans une allocution très applaudie, il a félicité les ingénieurs et conducteurs qui ont mené à bonne fin l'œuvre inaugurée aujourd'hui. Il a indiqué l'importance du doublement de l'écluse de Port-à-l'Anglais, début d'une série de travaux qui se continueront jusqu'à Montereau et que nécessite le développement toujours croissant du trafic commercial sur cette section de la Seine, qui relie Paris au centre de la France.

En terminant, le ministre a dit combien il était heureux de se trouver à Alfortville le jour anniversaire de la bataille de Champigny et a rappelé que Port-à-l'Anglais avait été illustré par la brillante défense que firent, en 1814, les élèves de l'Ecole polytechnique, qui résistèrent seuls, pendant plusieurs heures, aux assauts furieux de toute la cavalerie des alliés.

Le ministre a décerné les récompenses suivantes :

Palmes académiques : MM. Fourrey, conducteur des ponts et chaussées; Duffour, adjoint au maire d'Alfortville; Lecamp, membre de la caisse des écoles.

Croix de chevaliers du Mérite agricole : MM. Riess, conseiller municipal; Borie, vétérinaire; Muller, horticulteur à Alfortville.

Médaille du service de la protection des enfants du premier âge : Docteur Bourdet. — Mention honorable du même service : Mme Lacordaire, nourrice : a élevé avec succès douze nourrissons.

Médailles d'honneur : MM. Marquis, marinier; Godard, chauffeur aux bateaux-lavoirs; Colas, sergent de ville à Charenton.

Lettre officielle de félicitations du président du conseil : M. Lardet, garde-champêtre à Maisons-Alfort.

La question des voies d'accès françaises au Simplon paraît entrer dans une phase nouvelle. On annonce, en effet, que, dans le cours de la semaine, le Conseil fédéral aura à se prononcer sur une adresse des Etats de Berne, Bâle, Neuchâtel, Soleure, Fribourg et Valais, demandant à la Confédération une déclaration de principe et un engagement financier en faveur du percement du Loetschberg.

L'entreprise du Loetschberg devant avoir pour résultat de relier Berne au Simplon par une ligne directe entre le lac de Thoune et Viège, l'adoption par le Conseil fédéral et les Chambres suisses de l'adresse en question aurait une répercussion inévitable sur la marche des études qui se poursuivent en France.

Elle ôterait en premier lieu tout intérêt au tracé dit « Frasnes-Vallorbe » et en impliquerait l'abandon, puisque, sans travaux neufs, sur le territoire français, l'itinéraire de Paris à Milan par Neuchâtel, Berne, le Loetschberg et le Simplon, s'établirait aussi court, à six kilomètres près, que l'itinéraire projeté par Frasnes-Vallorbe, lequel laisse à la charge de la France une dépense de vingt et un millions.

Mais il est à observer, d'autre part, que, par sa jonction directe, à Berne, avec les lignes qui se dirigent vers Bâle et l'Alsace-Lorraine, le Loetschberg menace de détourner du réseau français le transit anglo-italien et italo-belge destiné à passer par le Simplon. Par là serait aggravé le préjudice déjà considérable que l'ouverture du Gothard a causé aux intérêts français.

En outre, la ligne du Loetschberg, en portant au cœur de la Suisse l'influence directe du port de Gênes, atteindrait plus spécialement les intérêts de Marseille.

Dans ces conditions et sitôt connue la décision du Conseil fédéral, le gouvernement français sera amené à examiner d'urgence, d'un côté, les moyens de conserver à Marseille une part au trafic d'importation sur la Suisse occidentale et centrale ; de l'autre, ceux de remédier, par une ligne évitant les inconvénients ordinaires des lignes de montagne, et aboutissant de Calais et Paris au Léman, à la concurrence dont notre trafic de transit est atteint par le Gothard et menacé par le Loetschberg.

LES GRÈVES

Hier, après une réunion très orageuse au cours de laquelle M. Jaurès lui-même a dû se défendre contre ceux des grévistes qui incriminaient son attitude pendant la grève, les mineurs de Carmaux ont décidé de renoncer, comme le demandait la Compagnie, à faire figurer la question des retraites parmi celles soumises à l'arbitrage de MM. Ménard et Viviani. L'arbitrage portera donc uniquement sur la question des primes. Le travail sera repris dès que la sentence sera rendue.

AU JOUR LE JOUR

La grève des inscrits maritimes

QU'EST-CE QU'UN INSCRIT MARITIME?

Depuis que la grève des inscrits maritimes a éclaté à Marseille, on nous pose de nombreuses questions sur l'état et la situation des inscrits maritimes ; sans entrer dans le détail de toutes les questions qui touchent aux rapports des inscrits avec l'Etat d'une part et avec la navigation commerciale de l'autre, nous croyons utile de donner des renseignements généraux sur l'institution de l'inscription maritime dont les bases ont été posées par Colbert, mais qui depuis a été modifiée bien des fois. Le dernier acte législatif qui la règle est la loi du 24 décembre 1896.

Tout Français ou nationalisé Français qui exerce la navigation à titre professionnel, c'est-à-dire comme moyen d'existence soit sur la mer, soit dans les ports, rades et dans les fleuves jusqu'au point où remonte la marée, est inscrit maritime. Celui qui commence à exercer la navigation à titre professionnel doit se présenter devant le chef du service de l'inscription maritime; il est alors immatriculé comme inscrit provisoire; et après une période déterminée de navigation, il devient inscrit définitif.

L'inscription définitive de tout marin lui confère des avantages et lui impose des charges. Les charges sont celles qui résultent de son assujettissement au service militaire dans la flotte. Le temps d'assujettissement est divisé en trois périodes : la première qui s'écoule depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'au jour où commence la période obligatoire ; la seconde, dite période obligatoire, est de sept années à partir du jour soit du premier envoi au service, soit de l'établissement de la situation de l'inscrit par suite du fonctionnement de la levée permanente, et la troisième, dite période de réserve, comprend le temps d'assujettissement postérieur à la période obligatoire et pendant laquelle les inscrits ne peuvent être levés qu'en vertu d'un décret du président de la République; cette dernière période s'étend jusqu'à l'âge de cinquante ans.

En comparaison de ces charges militaires les inscrits maritimes ont le monopole de la navigation commerciale et de la pêche maritime. La profession de marin et l'industrie de la pêche pratiquée par les inscrits, comme le droit de vendre les produits pêchés ou récoltés ne comportent à leur charge ni droit de patente ni redevance personnelle d'aucune sorte ; les concessions temporaires de parties de plages aux inscrits définitifs, femmes, veuves et orphelines non mariées d'inscrits définitifs pour l'établissement de pêcheries mobiles ou de plus ayant pour objet la pêche du poisson ou la capture des oiseaux de mer sont gratuites, comme aussi les concessions faites pour le parquage des coquillages ou crustacés provenant de leur pêche.

Enfin les inscrits ont droit, sur les fonds de la caisse des invalides de la marine, à des pensions et des secours.

Le simple exposé de la situation de l'inscrit maritime montre qu'il ne peut être assimilé à l'ouvrier ordinaire. Lorsque l'inscrit a terminé son temps de service actif dans la flotte, temps qui compte pour l'obtention d'une pension dite demi-solde, tout service effectué à bord d'un navire de commerce continue à lui acquérir des droits à cette pension, qui lui est délivrée lorsqu'il a cinquante ans d'âge et réunit trois cents mois de navigation effective.

Ce temps de navigation est constaté par les commissaires de l'inscription maritime d'après les rôles d'équipage des navires sur lesquels l'inscrit a passé.

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE

L'administration des postes fait savoir que les services postaux sont assurés entre Marseille, la Corse, l'Algérie et la Tunisie. Quant aux services postaux pour l'Extrême-Orient, ils ne sont pas encore assurés ; le paquebot qui devait partir de Marseille, hier dimanche, est toujours dans le port et il n'a pu embarquer, faute de personnel, ni dépêches, ni passagers, ni marchandises.

Mais si les dépêches pour la Corse et l'Algérie sont expédiées par des transports réquisitionnés, il n'en est pas de même des passagers, qui se trouvent dans une situation des plus pénibles.

Le ministre de la marine, en effet, a refusé d'autoriser le transport des passagers sur les navires qui ont été réquisitionnés et armés au moyen de marins de l'Etat. Cette mesure a comme conséquence ou bien d'immobiliser à Marseille, où leur séjour est coûteux, les passagers qui s'étaient rendus dans cette ville, dans l'espoir de s'y embarquer, ou bien de les obliger à faire les frais d'un voyage soit jusqu'aux ports italiens, où ils pourront prendre place sur des navires étrangers, soit jusqu'à Port-Vendres, qui est en relations avec nos colonies africaines.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en juillet 1900, sous le ministère Waldeck-Rousseau, éclata une grève d'inscrits maritimes. A cette époque, le gouvernement assura non seulement le transport des dépêches, mais celui des passagers et des marchandises, sur les navires à bord desquels avaient été installés des marins et des chauffeurs de l'Etat.

On doit signaler comme autres conséquences de la grève des inscrits maritimes de Marseille, le chômage à peu près complet de tous les ouvriers du port qui n'ont plus rien à charger ou à décharger, les difficultés d'approvisionnements, les pertes pour le commerce marseillais ainsi que pour le commerce de la Corse et de l'Algérie — puisque seul le service postal est assuré, et que ni les passagers ni les marchandises ne sont actuellement transportés ; enfin les bénéfices réalisés à notre préjudice par les compagnies de chemins de fer et de navigation étrangères.

LA SITUATION A MARSEILLE

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Marseille, 1er décembre.

Le secrétaire général du syndicat des inscrits maritimes a envoyé à M. Pelletan, minist